

**Bureau du 4 septembre 2006**

**Décision n° B-2006-4503**

commune (s) : Lyon 7°

objet : **ZAC du Parc de Gerland - Aménagement de la rue Jonas Salk et de ses transversales - Réalisation des travaux de voiries secondaires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 24 août 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le projet consiste à approuver l'estimation prévisionnelle, les dossiers de consultation des entrepreneurs et à arrêter le mode de dévolution.

Sur une superficie de 25 hectares environ, la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7° développe un programme de 66 000 mètres carrés de surface hors œuvre nette (SHON) pour de l'activité économique et des équipements publics en relation avec le plan technopôle de Gerland.

Cette opération d'urbanisme réalisée en régie directe par la Communauté urbaine a été approuvée par délibération en date du 21 décembre 1998.

Le programme des équipements publics de la ZAC prévoit la réalisation sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de différents espaces publics et de voiries secondaires.

Il convient d'organiser une consultation ayant pour objet les travaux d'aménagement de la rue Jonas Salk et de ses transversales.

Ils portent sur :

- la réalisation d'une zone 30 kilomètres/heure sur la voie de desserte intérieure de l'opération : la rue Jonas Salk, de la rue Debourg à la rue de Turin,
- la réalisation de voies transversales orientées est-ouest entre la rue Salk et l'avenue Tony Garnier.

Le coût prévisionnel de ces ouvrages, après étude détaillée réalisée par le bureau d'études Opus aménagement, est de 1 950 000 € HT et se décompose en cinq lots distincts :

- lot n° 1 : voirie,
- lot n° 2 : fourniture de pierre,
- lot n° 3 : espaces verts et arrosage automatique,
- lot n° 4 : asphalte,
- lot n° 5 : éclairage public.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a émis un avis favorable à la dévolution des travaux correspondants dans le cadre d'un avis d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

Vu la délibération du Conseil en date du 16 novembre 1998 ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le coût prévisionnel des travaux d'aménagement et les dossiers de consultation des entrepreneurs pour la réalisation des voiries secondaires de la ZAC du Parc de Gerland à Lyon 7°.

**2° - Les travaux** seront dévolus ultérieurement par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 58 à 59 du code des marchés publics.

**3° - Les offres** seront examinées et jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

**4° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2007 et suivants - compte 605 210 - fonction 824 - opération 0091.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,